

# **REFERENTIEL DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTS**

## **1. Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable.**

*Le professeur est capable :*

- 1.1 d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes.
- 1.2 de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire.
- 1.3 de participer à la vie de l'école ou de l'établissement.
- 1.4 de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves.
- 1.5 de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

## **2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer.**

*Le professeur est capable :*

- 2.1 de repérer les obstacles à la lecture, les déficiences du langage oral et écrit en identifiant les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.
- 2.2 de construire des séquences d'enseignement qui visent des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves.
- 2.3 de communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral.

## **3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale.**

*Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites au programme.*

- 3.1 Dans le cadre des enseignements dispensés le professeur maîtrise sa discipline.
- 3.2 Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences.
- 3.3 Il est capable d'organiser l'enseignement de sa discipline en cohérence avec les autres enseignements.

## **4. Concevoir et mettre en œuvre son enseignement.**

*Le professeur est capable :*

- 4.1 de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels.
- 4.2 de raisonner en termes de compétences, c'est-à-dire déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et des attitudes prescrites à partir des acquis et des besoins identifiés en mettant en œuvre une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle ainsi qu'une progression différenciée selon les niveaux des élèves.
- 4.3 de s'appuyer sur les connaissances des processus d'apprentissage des élèves et de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- 4.4 de prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique.
- 4.5 d'intégrer dans son enseignement la prévention des risques professionnels.

## **5. Organiser le travail de la classe.**

*Le professeur est capable :*

- 5.1 d'organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues.
- 5.2 d'organiser les différents moments d'une séquence.
- 5.3 d'adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc...)

## **6. Prendre en compte la diversité des élèves.**

*Le professeur est capable :*

- 6.1 de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves.
- 6.2 de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits.
- 6.3 de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, programme personnalisé de réussite éducative).

6.4 de participer à la conception d'un projet individualisé de scolarisation pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés.

## **7. Evaluer les élèves.**

*Le professeur est capable :*

7.1 de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage.

7.2 d'analyser les résultats constatés et de déterminer les causes des erreurs.

7.3 de concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.)

## **8. Maîtriser les technologies de l'information et de la communication.**

*Le professeur est capable de :*

8.1 concevoir, préparer et mettre en œuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage.

8.2 participer à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication.

8.3 s'impliquer dans l'éducation aux risques encourus dans l'utilisation des réseaux numériques ouverts sur l'internet.

8.4 utiliser les TIC et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances.

8.5 travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif.

## **9. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école.**

*Le professeur est capable :*

9.1 d'inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement.

9.2 de communiquer avec les parents.

9.3 de coopérer avec des partenaires internes ou externes à l'institution.

## **10. Se former et innover.**

*Le professeur est capable de :*

10.1 faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

10.2 tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.